



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

20 Octobre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 20 Octobre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N°2020-229	16.10.2020	Arrêté portant renouvellement d'agrément à Monsieur MONNERET Philippe pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « MONNERET FORMATION » à Meudon.	3



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Arrêté DCL/BRGE N° 229 du 16 octobre 2020 modifiant l'arrêté DCL /BRGE N° 25 du 05 février 2020 portant renouvellement d'agrément à Monsieur MONNERET Philippe pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « MONNERET FORMATION » à Meudon.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** Le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R 213-1 à R 213-9;
- Vu** Le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R111-19 à R 111-19-12 ;
- Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** L'Arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire ;
- Vu** L'arrêté-DRE/BR-N°-247-du-18-novembre-2014 autorisant monsieur-MONNERET-Philippe à exploiter, sous le n° d'agrément E 14 092 0023 0, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « MONNERET FORMATION» situé RN 118 route du pavé des gardes à Meudon ;
- Vu** L'arrêté DCL/BRGE du 05 février 2020 portant renouvellement de l'arrêté précité ;
- Vu** la demande présentée par Monsieur MONNERET Philippe sollicitant la rectification du Numéro d'agrément figurant sur l'arrêté de renouvellement ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le libellé de l'article 1 de l'arrêté DCL/BRGE N° 25 du 02 février 2020 est modifié comme suit :

Monsieur MONNERET Philippe est autorisé à continuer d'exploiter sous le n° E 14 092 0023 0, un établissement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « MONNERET FORMATION» situé RN 118 route du pavé des Gardes à Meudon ;

.../...

ADRESSE POSTALE : 167/177, AVENUE JOLIOT CURIE 92013 NANTERRE CEDEX
COURRIEL : COURRIER@HAUTS-DE-SEINE.GOUV.FR
STANDARD : 01 40 97 20 00 - TELECOPIE /01 40 97 21 21 ADRESSE INTERNET : HTTP://WWW.HAUTS-DE-SEINE.GOUV.FR

ARTICLE 2 : les autres articles restent inchangés ;

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de- Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre le 16 octobre 2020

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
Et par Délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Sébastien MAURICE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>